

Activité Partielle

ISAPAYE CONNECT 2026

Historique de cette documentation

26/01/26	Création de la fiche documentaire.

SOMMAIRE

1. QUE DIT LA LOI ?	3
2. QUE DOIT FAIRE L'UTILISATEUR ?	3
2.1 Paramétrer l'établissement	3
2.2 Saisie de l'absence	4
2.3 Ne pas afficher la ligne "Dont allocation activité partielle"	4
2.4 Pour l'ajout des éléments au tarif de l'indemnité versée au salarié	5
2.5 Pour l'utilisation des heures d'équivalence en créateur autre que STD	5
2.6 Calcul de plafond en cas d'activité partielle et de complément employeur	5
2.7 En cas de maintien complémentaire - soumis à cotisation	6
3. EXEMPLES	6
3.1 Absence en journée complète (ACT_PART.STD)	6
3.2 Absence en demi-journée (ACT_PART2.STD)	7
3.3 Absence en demi-journée maintenue par l'employeur	7
3.4 Visuel en calcul de bulletin	8
3.5 Visuel dans l'onglet DSN du calcul de bulletin	8
3.6 Visuel après calcul de la DSN mensuelle, sur l'édition DSN Mensuelle -Résumé	8

Cette fiche documentaire est réalisée avec la version 9 d'ISAPAYE CONNECT. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.

1. QUE DIT LA LOI ?

Le décret 2013-551 du 26/06/2013 fixe les modalités d'application du régime unifié d'activité partielle. Ce nouveau régime, mis en place par la loi de sécurisation du 14/06/2013, fusionne les différentes allocations de chômage partiel qui existaient auparavant.

Ce dispositif assure le versement :

- Au salarié d'une indemnité horaire égale à 70% de la rémunération brute servant d'assiette à l'indemnité de congés payés.
- A l'employeur d'une allocation horaire

Suite au décret 2013-551 et de l'article R.5122-18 du code du travail, si le salarié est apprenti ou en contrat de professionnalisation, le montant de l'allocation reçue par l'employeur doit être limité au montant de l'indemnité versée au salarié.

Qui est concerné ?

Toutes les demandes déposées à compter du 1^{er} juillet 2013.

2. QUE DOIT FAIRE L'UTILISATEUR ?

2.1 Paramétrer l'établissement

Pour un bon fonctionnement de l'activité partielle, il est nécessaire de choisir le motif de recours :



ÉTAPE 1 : aller en **Salaires/entreprise/Modification**

ÉTAPE 2 : sur l'établissement aller dans l'onglet **Valeurs/Données établissement**

ÉTAPE 3 : dans le thème **Divers au net/Activité partielle**, renseigner la donnée :

- **PART_REC.STD** – MOTIF DE RECOURS ACTIVITE PARTIELLE A COMPTER DE 2023

Pour appliquer la forme d'aménagement du temps de travail



ÉTAPE 1 : Aller en **Accueil / Informations / Collectif** (redéfinissable à l'établissement et au salarié)

ÉTAPE 2 : Sur l'onglet **Données collectives**

ÉTAPE 3 : Dans le thème **Divers au net/Activité partielle**, renseigner la donnée suivante avec la liste déroulante :

- **FOR_AMENAG.STD** – FORME AMENAGEMENT TEMPS DE TRAVAIL

- ✓ Hors aménagement
- ✓ Equivalence
- ✓ Forfait heures hebdomadaire
- ✓ Forfait heures mensuel
- ✓ Forfait heures annuel
- ✓ Cycle
- ✓ Modulation
- ✓ Personnel Navigant

2.2 Saisie de l'absence

Aller en **Salaires/Bulletins de salaire/Calcul**

- ✓ Si utilisation du module des absences :



ÉTAPE 1 : choisir le salarié concerné

ÉTAPE 2 : aller sur l'onglet **Bulletin**

ÉTAPE 3 : se placer sur l'icône "**Absences**"

ÉTAPE 4 : cliquer sur "**Ajouter une suspension de contrat** **Autre**"

ÉTAPE 5 : sélectionner le type "**ACT_PART.STD**", "**ACT_PART2.STD**" ou "**ACT_PART3.STD**"

Le code "**019** – Heures d'activité partielle" avec la période / le montant et le nombre d'heures se met automatiquement dans l'onglet **DSN / Eléments de rémunération**, sur la partie **Rémunérations**

Le code **602** se déclare automatique en DSN, il est visible sur l'édition "**DSN Mensuelle – Résumé**" en Envoyer/Éditer de la DSN mensuelle.

- ✓ Si pas d'utilisation du module des absences :



ÉTAPE 1 : choisir le salarié concerné

ÉTAPE 2 : aller dans l'onglet **Valeurs mensuelles**

ÉTAPE 3 : se placer sur le thème **ABSENCES**

ÉTAPE 4 : saisir le nombre d'heures d'absence sur la donnée **HABS026.STD** (ou **JABS026.STD**)

ÉTAPE 5 : saisir le nombre de jours d'absence calendaires sur **J_CAL_ABS.STD**

ÉTAPE 6 : saisir le nombre de jours d'absence calendaires sur **J_CAL_ABSP.STD** uniquement s'il s'agit de demi-journée d'absence. (Cette donnée permettra le prorata du plafond de sécurité sociale en cas d'absence

ÉTAPE 7 : saisir le nombre de jours d'absence calendaire sur **J_CAL_ACTP.STD**

ÉTAPE 8 : aller dans l'onglet **DSN / Eléments de rémunération**, sur la partie **Rémunérations**

ÉTAPE 9 : ajouter le code "**019** – Heures d'activité partielle" avec la période / le montant et le nombre d'heures



Il faut obligatoirement saisir l'absence dans le module des absences afin que le code "602" se déclenche en DSN.



2.3 Ne pas afficher la ligne "Dont allocation activité partielle"

Pour ne pas imprimer la ligne de commentaire "*Dont allocation activité partielle*" :



ÉTAPE 1 : aller dans **Options/Préférences/Générales/Générales**

ÉTAPE 2 : se placer sur **Editions/Paramètres d'impression** et dans l'onglet **Informations**

ÉTAPE 3 : prendre la donnée **EDIT_ACTPAR.STD** et saisir "**NON**" dans "**Saisie**".

Cette manipulation est également réalisable au niveau de l'établissement.

ÉTAPE 1 : aller dans **Accueil/Informations/Entreprise**

ÉTAPE 2 : se placer sur l'onglet **Préférences** et dans l'onglet **Informations**

ÉTAPE 3 : prendre la donnée **EDIT_ACTPAR.STD** et saisir "**NON**" dans "**Saisie**".

2.4 Pour l'ajout des éléments au tarif de l'indemnité versée au salarié

Par défaut le logiciel calcule le tarif de l'indemnité versée au salarié sur le tarif horaire reconstitué. Pour ajouter des éléments :



ÉTAPE 1 : aller en **Paramètres/Bulletins de salaire/Données**

ÉTAPE 2 : se placer sur **"Tous"**

ÉTAPE 3 : rechercher la donnée **TH_CH_PAR8.STD**

ÉTAPE 4 : aller dans l'onglet **Personnalisation**

ÉTAPE 5 : ajouter une date de définition

ÉTAPE 6 : faire un clic droit dans **"Formule"** et **"Insérer une fonction"**

ÉTAPE 7 : sélectionner **"FormuleDefinieCreateur"** et faire **"OK"**

ÉTAPE 8 : aller à la ligne, mettre "+" et faire un clic droit **"Insérer une variable de paye"**

ÉTAPE 9 : sélectionner la donnée à ajouter.

2.5 Pour l'utilisation des heures d'équivalence en créateur autre que STD

Pour prendre en compte ces heures d'équivalence dans le calcul, noter le code de la ligne utilisée en calcul de bulletin.



ÉTAPE 1 : aller en **Paramètres/Bulletins de salaire/Données**

ÉTAPE 2 : se placer sur **"Tous"**

ÉTAPE 3 : rechercher la donnée **H_CH_PAR4.STD**

ÉTAPE 4 : aller dans l'onglet **Personnalisation**

ÉTAPE 5 : ajouter une date de définition

ÉTAPE 6 : faire un clic droit dans **"Formule"** et **"Insérer une fonction"**

ÉTAPE 7 : sélectionner **"FormuleDefinieCreateur"** et faire **"OK"**

ÉTAPE 8 : aller à la ligne, mettre "+" et faire un clic droit **"Insérer une variable de paye"**

ÉTAPE 9 : sélectionner la donnée à ajouter.

2.6 Calcul de plafond en cas d'activité partielle et de complément employeur

En cas d'activité partielle avec un complément employeur au brut, le plafond est proratisé :

- ✓ Le type d'absence **ACT_PART3.STD - ACTIVITE PARTIELLE (1/2 Jour activité partielle avec complément employeur)** est à utiliser si le salarié a une 1/2 journée d'activité partielle maintenue en totalité ou en partie au brut par l'employeur.
- ✓ Le type d'absence **ACT_PART2.STD** est à utiliser dans le cas où sur la même journée, le salarié cumule une absence activité partielle (indemnisation au net uniquement) et est rémunéré le reste du temps.
- ✓ Le type d'absence **ACT_PART.STD** est à utiliser si l'absence activité partielle est sur la journée complète ou si sur la même journée, le salarié cumule une absence activité partielle (indemnisation au net uniquement) et n'est pas rémunéré le reste du temps.

Exemples utilisation **ACT_PART.STD** :

- Absence activité partielle toute la journée
- Absence activité partielle (indemnisation au net uniquement) le matin et absence autorisée l'après-midi

- Absence activité partielle le matin (indemnisation au net uniquement) et absence maladie sans maintien de salaire l'après-midi

Exemples utilisation **ACT_PART2.STD** :

- Absence activité partielle le matin (indemnisation au net uniquement) et travail l'après-midi
- Absence activité partielle le matin (indemnisation au net uniquement) et CP l'après-midi
- Absence activité partielle le matin (indemnisation au net uniquement) et absence maladie avec maintien de salaire l'après-midi

Exemples utilisation **ACT_PART3.STD** :

- Absence activité partielle le matin (indemnisation au net et au brut) et travail l'après-midi
- Absence activité partielle le matin (indemnisation au net et au brut) et absence non rémunérée l'après-midi (autorisée, maladie non maintenue)
- Absence activité partielle le matin (indemnisation au net et au brut) et absence rémunérée l'après-midi (congé payé, maladie maintenue)

2.7 En cas de maintien complémentaire - soumis à cotisation



ÉTAPE 1 : Aller en **Accueil / Informations / Collectif** (redéfinissable à l'établissement et au salarié)

ÉTAPE 2 : Sur l'onglet **Données collectives**

ÉTAPE 3 : Dans le thème **Divers au net/Activité partielle**, renseigner le pourcentage à ajouter au légal sur la donnée :

- **CH_PAR_T09.STD** – POURCENTAGE COMPLEMENTAIRE INDEMNITE ACTIVITE PARTIELLE

3. EXEMPLES

3.1 Absence en journée complète (**ACT_PART.STD**)

3.1.1 Saisie de l'absence via le module

Absences du salarié MENSUEL - MOIS - MENSUEL - Période de paie du 01/11/2025 au 30/11/2025

Ajouter une absence Ajouter un arrêt de travail Ajouter une suspension de contrat "Autre"

Filtres Absences entre le 01/11/2025 et le 30/11/2025

Saisie d'une absence

Type: ACTIVITE PARTIELLE

Mode de saisie: Période ☐ Précision à la demi-journée

Du: 01/11/2025

Au: 30/11/2025

☐ Imposer une durée de heures

☐ Intégrer exceptionnellement le / /

OK Annuler

3.1.2 En valeurs mensuelles

HABS025.STD	H ABS ENTREE/SORTIE	
HABS026.STD	H ABS ACTIVITE PARTIELLE	133,00
J_CAL_ABS.STD	NB TOTAL JOURS COMPLETS ABSENCE NON REMUNEREE	30,00
J_CAL_ABSP.STD	NB TOTAL JOURS ABSENCE ACTIVITE PARTIELLE/CHOM. INTEMPERIE NON REMUNEREE	0,00
J_CAL_ACTP.STD	NB TOTAL JOURS ABSENCE ACTIVITE PARTIELLE NON REMU	30,00
J_CARENCE.STD	J CARENCE	

3.2 Absence en demi-journée (ACT_PART2.STD)

3.2.1 Saisie de l'absence via le module

Absences du salarié MENSUEL - MOIS - MENSUEL - Période de paie du 01/11/2025 au 30/11/2025

Filtres Absences entre le 01/11/2025 et le 30/11/2025

Saisie d'une absence

Type: ACTIVITE PARTIELLE (1/2 jour activité partielle + 1/2 jour rén)

Mode de saisie: Période ☐ Précision à la demi-journée

Du: 02/11/2025

Au: 30/11/2025

☐ Imposer une durée de heures
 ☐ Intégrer exceptionnellement le

3.2.2 En valeurs mensuelles

HABS025.STD	H ABS ENTREE/SORTIE	
HABS026.STD	H ABS ACTIVITE PARTIELLE	133,00
J_CAL_ABS.STD	NB TOTAL JOURS COMPLETS ABSENCE NON REMUNEREE	29,00
J_CAL_ABSP.STD	NB TOTAL JOURS ABSENCE ACTIVITE PARTIELLE/CHOM. INTEMPERIE NON REMUNEREE	29,00
J_CAL_ACTP.STD	NB TOTAL JOURS ABSENCE ACTIVITE PARTIELLE NON REMU	29,00
J_CARENCE.STD	J CARENCE	

3.3 Absence en demi-journée maintenue par l'employeur

3.3.1 Saisie de l'absence via le module

Absences du salarié MENSUEL - MOIS - MENSUEL - Période de paie du 01/11/2025 au 30/11/2025

Filtres Absences entre le 01/11/2025 et le 30/11/2025

Saisie d'une absence

Type: ACTIVITE PARTIELLE (1/2 Jour activité partielle avec complér)

Mode de saisie: Période ☐ Précision à la demi-journée

Du: 01/11/2025

Au: 30/11/2025

☐ Imposer une durée de heures
 ☐ Intégrer exceptionnellement le

3.3.2 En valeurs mensuelles

HABS025.STD	H ABS ENTREE/SORTIE	
HABS026.STD	H ABS ACTIVITE PARTIELLE	133,00
J_CAL_ABS.STD	NB TOTAL JOURS COMPLETS ABSENCE NON REMUNEREE	0,00
J_CAL_ABSP.STD	NB TOTAL JOURS ABSENCE ACTIVITE PARTIELLE/CHOM. INTEMPERIE NON REMUNEREE	0,00
J_CAL_ACTP.STD	NB TOTAL JOURS ABSENCE ACTIVITE PARTIELLE NON REMU	0,00
JABS001.STD	J ABS AUTORISEE	

3.4 Visuel en calcul de bulletin

Salariés		Valeurs mensuelles		Bulletin		DSN	
Salarier		MENSUEL - MOIS MENSUEL		Période de paye		01/11/2025 au 30/11/2025	
Modèle de bulletin		NC_CDI_AGRI.STD		Dispositif		CALCUL STANDARD	
Mode de calcul		CALCUL STANDARD		Statut		Non cadre	
Catégorie		Ouvrier		Date de paiement		30/11/2025	
Date d'entrée		01/01/2019		Date d'entrée		01/01/2019	
Rechercher							
Code	Libellé	Base	Taux	Montant	Taux	Montant	
⑧ SALBASE02.ST	SALAIRE DE BASE	151,67	12,40	1880,71			
⑧ HABS026.STD	HEURES ABS. ACT. PARTIELLE	133,00	-12,40	-1649,20			
⑧ INFO_CP.STD	Pour info compteur CP	30,00	0,00	30,00			
⑧ INFO_CP_EC.S	Pour info compteur CP en cours	15,00	0,00	15,00			
⑧ FILLON_H.STL	POUR INFO : H SMIC RAG/MAL/AF			18,67			
⑧ BRUT.STD	TOTAL BRUT			231,51			
⑧ BLANC001.STC							
⑧ MALADIE_RA.S	MALADIE TS	231,51			7,00 %	16,21	
⑧ AUTONOMIE_F	SOLIDARITE AUTONOMIE	231,51			0,30 %	0,69	
⑧ VIEIL_TA_RA.S	VIEILLESSE TA	231,51	6,90 %	15,97	8,55 %	19,79	
⑧ TOTAL_RET.S	TOTAL DES RETENUES			90,36			
⑧ BLANC002.STC						17,15	
⑧ IND_CH_PA3.S	INDEMNITE ACT. PARTIELLE	133,00	9,40	1250,20			
⑧ IND_CH_PA4.S	DONT ALLOC. ACT. PARTIELLE	133,00	9,40	1250,20			
⑧ CSG_ECRET1.L	ECRETEMENT CSG DED. SUR RR			-46,68			
⑧ NET_IMPOS.	NET IMPOSABLE			1438,03			

3.5 Visuel dans l'onglet DSN du calcul de bulletin

Salariés		Valeurs mensuelles		Bulletin		DSN	
Salarier		MENSUEL - MOIS MENSUEL		Période de paye		01/11/2025 au 30/11/2025	
Modèle de bulletin		NC_CDI_AGRI.STD		Dispositif		CALCUL STANDARD	
Mode de calcul		CALCUL STANDARD		Statut		Non cadre	
Catégorie		Ouvrier		Date de paiement		30/11/2025	
Date d'entrée		01/01/2019		Date d'entrée		01/01/2019	
Eléments de rémunération							
Versements / P.A.S.							
Primes et autres éléments							
Rappels de salaires							
Rappels de cotisations							
Eléments de contrôle cotisations							
Régul. affiliations retraite							
Eléments de revenu calculés en net							
Rémunérations							
Type de rémunération	Date de début	Date de fin	Montant	Nombre d'heures			
001 - Rémunération brute non plafonnée	01/11/2025	30/11/2025	231,51				
002 - Salaire brut servant aux calculs des droits de l'Assurance chômage	01/11/2025	30/11/2025	231,51				
003 - Salaire rétabli - reconstitué	01/11/2025	30/11/2025	1880,71				
010 - Salaire de base	01/11/2025	30/11/2025	1880,71				
019 - Heures d'activité partielle	01/11/2025	30/11/2025	1250,20	133,00			

3.6 Visuel après calcul de la DSN mensuelle, sur l'édition DSN Mensuelle -Résumé

Rémunérations	
001-Rémunération brute non plafonnée :	231,51 € - Rattaché du 01/11/2025 au 30/11/2025
002-Salaire brut servant aux calculs des droits de l'Assurance chômage :	231,51 € - Rattaché du 01/11/2025 au 30/11/2025
003-Salaire rétabli - reconstitué :	1 880,71 € - Rattaché du 01/11/2025 au 30/11/2025
010-Salaire de base :	1 880,71 € - Rattaché du 01/11/2025 au 30/11/2025
019-Heures d'activité partielle :	1 250,20 € (133 h) - Rattaché du 01/11/2025 au 30/11/2025
Activités (Rattachées du 01/11/2025 au 30/11/2025)	
01-Travail rémunéré :	18,67 - 10-heure
01-Travail rémunéré :	- 40-jours calendaires de la période d'emploi pris en compte dans le calcul du plafond de Sécurité Sociale
02-Durée d'absence non rémunérée :	133,00 - 10-heure
Autres éléments de revenu brut	
93-Cotisation prévoyance et retraite suppl. :	2,96 € - Rattaché du 01/11/2025 au 30/11/2025
Eléments de revenu calculé en net	
03- :	1 431,35 €
Périodes de suspension	
602-Chômage sans rupture de contrat :	du 01/11/2025 au 30/11/2025
Nombre de jours ouvrés de suspension fractionnés :	